



Association
des forces vives
du Bourg de Lutry

Commune de Lutry

Le Château
Case postale 190
1095 Lutry

Lutry, 28 mai 2018

Mesdames, Messieurs,

Pour faire suite à votre courrier du 14 mai dans lequel vous nous expliquez la vision de la Municipalité pour le stationnement dans le Bourg.

L'harmonisation des parkings payants ainsi que la volonté de faire barrage aux voitures ventouses vont indiscutablement dans le bon sens.

Mais au demeurant, nous sommes totalement en désaccord sur les horaires des zones B et C* du nouveau régime de stationnement. 7 jours sur 7 de 07:00-22:00

Nous pensons que la pause de midi devrait être libre. Ainsi, les habitants, les clients, de nos restaurateurs, de nos traiteurs, tea-room et crêperie ne seront pas péjorés par un temps de stationnement insuffisant pour une pause ou un plat au restaurant.

Ceci n'a rien à voir avec les voitures ventouses, c'est rendre, ou maintenir l'attrait et le charme du Bourg pour la pause de midi.

Il nous paraît indispensable et indiscutable aussi de modifier la fin de l'horaire des zones 30 minutes, pour des raisons encore bien plus évidentes que celles déjà citées et nous avons avoir même été surpris que celles-ci ne vous aient pas interpellés.

Tout véhicule n'ayant pas trouvé un place, ou refuge, dans les parkings des zones A, sera limité dans le temps au risque de recevoir une contravention !

Ceci ne sera pas sans conséquence pour la vie du Bourg.

- Pour recevoir chez soi
- Pour la restauration
- Pour le tourisme
- Pour la culture
- Pour les sociétés locales

./.



Association
des forces vives
du Bourg de Lutry

Nos habitants ne pourront pas inviter chez eux leurs amis et familles
L'évolution des commerces risque de diminuer.
Le rayonnement de Lutry et de son Bourg va être déprécié
Les activités de nos sociétés locales seront handicapés

Les parkings de longues durées seront pris d'assaut le soir, et ceci au détriment des abonnés.
Est-ce le but recherché ?

Le risque est grand de voir ces places inutilisées de peur d'être verbalisé. Ce nouveau régime de stationnement, c'est 55 places de parking perdues pour le Bourg de Lutry.

Afin que Lutry reste convivial et accueillant, nous vous demandons de modifier ces horaires de la manière suivante :

7 jours sur 7 - 7h00 - 12h00 / 13h30 - 19h00

Lutry, doit une grande partie de son charme est de son attractivité grâce au son Bourg, mais il serait appréciable que les acteurs de celui-ci soient écoutés à défaut d'être entendus, lorsque ces remarques sont judicieuses.

Les mieux placés pour comprendre et connaître le Bourg, sont ceux qui lui donnent vie tous les matins, ces artisans, ces entreprises qui créent de l'emploi, ces habitants qui par leurs gestes maintiennent des commerces de proximités. C'est tout cela qui fait le Bourg de Lutry.

Avec nos remerciements de votre intérêt pour les activités de notre association, nous vous adressons nos meilleures salutations.

Le président: Pascal Métraux

Secrétaire: Jean-Christophe Delisle